



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catégorie A

Question écrite n° 102440

Texte de la question

M. Franck Gilard interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur les vives préoccupations suscitées par les projets de décrets visant à étendre l'application du protocole parcours professionnels, carrières, rémunérations (PPCR) à certains corps d'ingénieurs de l'État. En effet, il semble que les principales dispositions de ces projets entraîneraient une dévalorisation ainsi qu'un déclassement des personnels concernés et des missions qu'ils accomplissent, affectant ainsi sensiblement l'attractivité de la filière technique. Les intéressés manifestent aussi leur désapprobation face au projet de grille indiciaire qui créera une homologation directe entre les corps d'ingénieurs recrutés ou formés à niveau bac + 5 et les corps administratifs recrutés à bac + 3. Ils expriment également leurs inquiétudes quant à un ensemble de mesures associées niant les particularismes des corps d'ingénieurs. Face à l'opposition que suscitent ces projets de décrets parmi les agents concernés, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées afin de défendre et de développer les facteurs d'attractivité dans le recrutement et le déroulement de carrière des ingénieurs de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102440

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 873

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)